MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

MARIAGES—W. S. Byler à Clara Bahma, A. Carrière à Eugénie Schumert, Bernard Cyrus à Clémentine M. P. Faucheux, Marcel St-Craieg à Marie Descauneta, Daniel M. Kelly à Alice DeRussy, W. H. Wilson à Lucy R. Macmurdo, Robert C. Hamilton à Cécile Geisman, Edwin D. Vignes à Frances B. Hébert.

NAISSANCES.—Mmes J. A. Hastings, une fille; V. Columbo, une fille; C. A. Geier, une fille; J. Husson, une fille; G. A. Ruiderle, un garçon; T. Patton, une fille; E. Decker, une fille; J. G. Fabacher, une fille.

DÉCÈS—Mme Louise Giesemann, 36 ans, 2120 Pydras; C. J. Thompson, 48 ans, fleuve du Mississipi; S. Carrière, 58 ans, 6319 Nord Peters; Ve Cora A. Bean, 50 ans, 4316 Constance; Elisa Osborn, 51 ans, 1220 Girod; J. Tancrède, 40 ans, 925 Bourgogne; A. Levassier, 56 ans, Hôpital de Charité; J. Ward, 44 ans, Hôpital de Charité; Annie Cooper, 59 ans, 717 Amélie; G. McCurran, 25 ans, 3918 Perrier; Aug. Hennelly, 15 jours, Marigny et Chartres; Susie Curtis, 9 jours, 2311 Nord Villeré; Mlle Norman Tahoey, 25 ans, Madisonville, Louisiane; Victor Sanders, 33 ans, Alger; Jennie Brown, 23 ans, 2313 Clara.

TRIBUNAUX.

Cour Civile de District.

Successions ouvertes:

Christian Duetting, Bartholemey Tarranto, John Mckay, Hy A. Peters.

Hy Knollman vs Herbert A. Bullard—Injonction.

Francesca Manorita vs Rév. J. A. Manorita—Confession de jugement de $1000.

Antonietta Manosita vs Rév. J. A. Manorita—Confession de jugement de $300.

Philip Werlein Ltd vs G. W. Smith Varniz—Attachement de $500.

Demande d'émancipation:

Katie Eberhardt.

Deuxième Cour Inférieure.

Juge A. M. Aucoin.

Comparution:

Louis Sordelet, détournement.

Acquitté:

Tony Penders, violation de l'acte 832.

Condamnations:

Gus. Lee, Louis Howell, larcin, $5 d'amende ou 5 jours de prison; Abner Bermus, Adam Milto, Marie Lee, Echulling, attaque, $10 d'amende ou 30 jours de prison.

Trouvés coupables:

C. Baumgarden, R. M. Sheffeld, actes de violence

En jugement:

Eliza Schemmich, menaces.

FAITS DIVERS

ACCIDENT.

Un accident a eu lieu hier après-midi à l'angle de la rue Moss et de la Grande Route St Jean.

Mme Léon Sparicio se promenait en voiture avec son jeune fils, John, lorsque le véhicule a versé.

La malheureuse femme a été jetée violemment à terre. Les voisins sont accourus à son secours et elle a été transportée chez M. Joseph Doyle, l'épicier du coin, et l'ambulance a été promptement mandée.

Les étudiants ont examiné la blessure et ont constaté une fracture au crâne, disant qu'une opération était nécessaire. Mais M. Sparicio a refusé d'envoyer sa femme à l'hôpital, préférant consulter le médecin de la famille.

Pendant que la pauvre femme gisait sans connaissance son fils a été pris de désespoir et il s'est jeté dans le bayou, mais il a été promptement sauvé par les agent de police Unde et Marr.

Mme Sparicio demeure rue Moss 1364. Elle avait repris connaissance dans la soirée et un mieux semblait se manifester.

Buvez la "Sparkling Abita Water", $1.60 la douzaine de bouteilles livrées à domicile.

HOTEL DE VILLE

M. Térence Reilley, shérif criminel, a fait parvenir à M. Mehle, agissant comme maire, une communication par laquelle il lui signale les inconvénients que présente comme responsabilité l'obligation qu'il a de prendre charge des prisonniers, traversant avec eux les rues de la ville et les couloirs des cours.

Il a cru devoir appeler son attention sur le fait qu'aucune salle n'est réservée spécialement pour y faire asseoir les accusés en attendant leur interrogatoire, lui signalant, comme cause de cette anomalie, l'enlèvement des ponts qui menaient de la prison à la cour criminelle. Le shérif souhaiterait fort le rétablissement de ces ponts, mesure urgente qui rendrait sa tâche plus facile à remplir.

Il y a, actuellement, une ordonnance du comité du budget accordant $4,000 pour cette restitution faite au plan primitif. Le tout est de l'autoriser légalement et le plus tôt possible.

—Le 2 septembre aura lieu la prochaine réunion du conseil municipal. MM. Goebel, Memory et O'Connor doivent y introduire une ordonnance réclamant le pavage de la rue du Canal.

Bureau de liquidation.

Les membres du bureau de liquidation se sont réunis hier après-midi sous la présidence de M. Abe Brittin. Assistaient à la séance: le maire Paul Capdevielle, MM. Janvier, Penrose, Tujague et l'avocat du bureau, M. Branch K. Miller.

Ce dernier a soumis une communication dans laquelle il dit que, dans son opinion, le bureau doit s'abstenir de prendre part au procès intenté par M. Denègre devant la cour fédérale, et qu'au contraire il est du devoir du bureau de présenter une pétition à la cour demandant l'annullation du procès.

Les suggestions de l'avocat ont été adoptées et il lui a été enjoint de remplir les formalités nécessaires.

La séance a été ensuite levée.

Commission des eaux et des égouts.

La réunion des membres de la commission des eaux et des égouts qui devait avoir lieu hier soir a dû être renvoyée faute de quorum.

Comme la séance devait être de la plus haute importance, Son Honneur le maire Capdevielle était venu à la Nouvelle-Orléans, de sa résidence d'été à la Baie St-Louis, afin de procéder à l'organisation du bureau d'après la loi Haggerty.

Le maire a ouvert la séance, mais à l'appel nominal on a constaté que les membres présents ne suffisaient pas pour faire un quorum.

Le maire a exprimé en termes très nets le vif regret qu'il éprouvait de ne pouvoir procéder à l'organisation du nouveau bureau, afin de commencer les travaux.

Il a ajouté que les soumissionnaires avaient déposé la somme de $150,000 et qu'il était injuste d'exiger que cette somme fut retenue plus longtemps qu'il n'était absolument nécessaire.

Le devoir du bureau, a-t-il dit, est de conclure le contrat comme la loi l'exige, avec l'entrepreneur qui offre d'exécuter les travaux au prix le plus avantageux, et de rendre le dépôt aux autres soumissionnaires.

Si toutes les soumissions dépassaient les chiffres fixés par l'ingénieur il serait alors du devoir du bureau de les refuser et d'en demander de nouvelles. Le maire a encore appelé l'attention des membres sur la nécessité de commencer promptement les travaux, et a convoqué une réunion spéciale du bureau pour samedi prochain à midi.

Mort subite.

Hier soir, à neuf heures et demie, Ceaser Zadich, un Allemand âgé d'environ 50 ans, est mort subitement en sa chambre à l'angle de la rue St-Pierre et d'Exchange Place.

Son corps a été transporté à la morgue ou le coroner a constaté qu'il avait succombé à une attaque d'apoplexie. Le défunt laisse un frère qui habite San Antonio, Texas.

Versement d'un legs.

M. Charles J. Théard a reçu hier la lettre suivante accusant réception d'une somme de $500 en exécution d'un legs du défunt M. Arthur Isnard:

La Nouvelle-Orléans, le 21 août 1902

Charles J. Théard, Esq.,
Exécuteur testamentaire de la succession d'Arthur Isnard.

Cher Monsieur.

Permettez-nous d'accuser réception d'une somme de cinq cents dollars ($500) léguée à l'Infirmerie Touro par le défunt Arthur Isnard, en témoignage de son amitié pour M. Isidore Newman aîné.

Vous remerçiant, etc.

Touro Infirmary and Hebrew Benevolent Association.
par HENRY STERN,
Trésorier.

Libre et pardonné.

En 1897 eu lieu l'incendie de la maison Gauche. Le jeune Arthur Lacour avait 15 ans, il profita du désarroi général pour s'introduire chez le Dr Tébault, rue du Nord, et pour le voler. Reconnu coupable, il fut envoyé à la maison de refuge des garçons.

Il s'en échappa, et revenant ici, il fut repris cinq ans plus tard, et condamné à finir sa peine dans la prison de paroisse.—Le Bureau des pardons vient de le rendre conditionnellement à la liberté: il n'avait plus que deux mois à faire pour purger sa condamnation.

Buvez la "Sparkling Abita Water" $1.60 la douzaine de bouteille livrée, à domicile.

Athénée Louisianais.

CONCOURS DE 1902.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année:

"LA CESSION DE LA LOUISIANE AUX ETATS-UNIS ET SES CONSEQUENCES."

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1903 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le recto et les lignes. Il ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables s'il le juge convenable.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au Secrétaire.

Le Secrétaire perpétuel,
BUS. ROUEN,
P. O. Box 725, Nouvelle-Orléans

NAVIGATION FLUVIALE

Départs de bateaux à vapeur

VENDREDI, 22 AOUT 1902.

Rue du Fleuve—GROVER CLEVELAND 11 AM
Bayou Lafourche et Haut du Fleuve—MABEL COMEAUX, à 12 M
Haut du Fleuve et Bayou Lafourche—W. T. SCOVELL, à 12 M
Madisonville—NEW CAMELIA, à 4 PM

SAMEDI, 23 AOUT 1902.

Grand Tie et Barataria—HALE, à 8:30 AM
Bayou Lafourche et Haut du Fleuve—LAFOURCHE, à 12 M
Bayou Sara—ST. JAMES, à 5 PM
Riviere Rouge—ALMA, à 5 PM
Riviere Ouachita et Black—H. M. CARTER, à 5 PM
Harwood Inland et Rondo—CITY OF CAMDEN, à 5 PM
Madisonville—NEW CAMELIA, à 4 PM

Liste des navires dans le port

VEHICULES.

Nom	Destination	Mouillage
Alabama	Bonne del Tero	1er dist 15
Arnanse	Laid up	Algier
Benito Juarez	Mexico	avs Peters
Breakwater	Belize	2me dist 20
Cape Blanco	Londres	4me dist 30
City of Gloucester		rue Conti
Clintoria	Late up	Gretna
Charmette	Havana	Algier
Comino	Bordeaux	Stayv dock
Cordoba	Mayre	4me dist 44
Finnland	Anvers	4me dist 33
Gaditano	Bordeaux	Point
Genesse	en réparation	Gretna
Hercules	Rotterdam	Southport
Lonzo	Rotterdam	2me dist 32
Lommina	New York	2me dist 8
Madura	Glasgow, Dublin	Westwego
Monmouth	Brome Hamburg	Stayv dock
Palmas	Anvers	Stayv dock
Politissa	Liverpool	2me dist 10
Pontos	Hamburg	rue Sme
San Juan	Porto Rico	3me dist 27
Stellila	Gene	3me dist 27
Texas	Liverpool	rue Céleste
Usk	Ben Israe	2me dist 30
Wanderer	Liverpool	Stayvesant dock
Whitney	Laid up	Gretna
	COELETTE.	
Brook of Day		avs Peters
Santo Otori	laid up	Algier

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.

Goelette Lincria, Wilson..... partie 16 juil.
Steamship Eldorado, Prescott ..parti 12 aout.
Steamship Proteus, Gager.....—parti 16 aout.

BALTIMORE.

Steamship Gottfred Shenker Harwich 8 aout.

PHILADELPHIE.

Steamship Oriel, Maddrell..... ..parti 9 aout.

LIVERPOOL

Steamship Alexandrian, Bruce..parti 13 aout.
Steamship Jamaican, Hightes.. parti 5 aout.
Steamship Floridian, Jiehs ....parti 24 juil.
Steamship Chancellor, Whitborn..p 24 juil.
Steamship Louisianian, Edwards parti 20 juil.
Steamship Texan, Lund ..... parti 96 juin.
Steamship Capella, McKee.....parti 17 juil.
Steamship Costa Rican, Woodwardpa 14 juil.
Steamship Nicaraguan, Japha...parti 7 aout.

LONDRES.

Steamship Jamaican Hightes.. parti 1 aout.
Steamship Cayo Romano, Widgery parti 30 juil.

COPENHAGUE.

Steamship Alaba Ma, Gotecha....parti 4 aout.

SWANSEA.

Steamship Asia Tydemers.....parti 7 aout.

BARRY.

Steamship Montpelier, Evans....parti 26 juil.
Steamship Inchkinas, Ashby ....parti 7 aout.
Steamship Inchkinta Mejer .... parti 7 aout.

BORDEAUX.

Steamship Outeneda, Nechetevaparti 11 juin.

OPORTO.

Barque Elsa.....parti 21 juil.

PORTO AMPEDOCIE.

Steamship Regina Elena.....parti 2 juil.

RIO DE JANEIRO.

Steamship Canarias——on.... parti 5 aout.
Steamship Roma, Sterm..——.. parti 21 juil.

AALBORG.

Steamship Florida, Koch .....parti 28 juil.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Margaret Maney, femme de George Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 64 406—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par George Smith, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier — F. J. Puig, avocat.
21 août—21 25 30

Succession de Robert L. Patterson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 60.749—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Viola Patterson, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Fitzhe & Labeit, avocats.
21 août—21 25 30

Succession de George Pollock.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14.433—Division O—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Lucy Franklin Reed, veuve de Joseph McDonald, exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Henry Chipolle, avocat.
16août—16 20 23

CHARTE

De la "Art Material and Photo Supply Co. (Limited)".

AOUT 1902.

Etats-Unis d'Amérique.
État de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans.
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu qu'en ce onzième jour de mois d'août, de l'année Dominicale mil neuf cent quatre, et de l'Indépendance des Etats-Unis le cent vingt-septième.

Pardevant moi, Etienne Vidrine, notaire public, dûment commissionné et qualifié dans et pour la paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans, y résidant, et en présence des témoins ci après nommés et soussignés, soit personnellement comparu les différentes personnes connaissantes, lesquelles ont déclaré que voulant bénéficier des dispositions des lois de l'Etat de la Louisiane concernant l'organisation des corporations, portées throuvent dans le Code Rev 26 de l'Assemblée Générale, elles s'étaient entendues et avaient convenu, et en présence de ceux qui se trouvaient là non remoins et s'engageaient mutuellement, aussi bien que toutes personnes qui pourraient dans la suite s'associer avec elles, à le mor et constituer une corporation et un corps politique légal, dans le but et lesdits proposé, et d'après les conventions et stipulations suivantes, à savoir:

ARTICLE Ier.

Le nom et titre de la corporation sera la "ART MATERIAL AND PHOTO SUPPLY COMPANY, LIMITED." Sous ce nom ladite corporation existera et aura droit de succession pendant une période de cinquante ans à dater de la présente, pour contracter, poursuivre en justice et être poursuivie, pour faire et mettre en usage un sceau de corporation, et pouvoir y apporter des changements ou le briser à volonté, pour garder en fief en notre et hypothéquer, aussi bien que hypothéquer les propriétés à la fois immobilières et personnelles, pour donations en conséquence, donations et bons; de la même sels administrateurs, directeurs, officiers et agents que réclameront les intérêts de ladite corporation, et d'établir les lois particulières, règles et statuts qui seront jugées nécessaires et convenables pour la direction de ladite corporation, et qui pourront être changées ou amendées à volonté; et de faire et exécuter en général tous actes convenables et nécessaires pour mener à bien et exécuter les desseins de cette corporation.

ARTICLE II.

Le domicile de ladite corporation sera dans la ville de la Nouvelle Orléans, État de la Louisiane, et toute citation ou autre procédure légale sera signifiée au président, ou en son absence, à n'importe quel autre officier de la corporation.

ARTICLE III

L'objet de cette corporation, le but dans lequelle elle est formée, et la nature générale des affaires qui seront faites par elle, sont ici déclarés et ainsi spécifiés: établir et conduire un commerce général consistant en cadres, photos, cameras, peinteres, gravures, bric-à-brac, articles de fantaisie, et en général toutes choses se rattachant au commerce de fournitures de matériaux pour photographes.

ARTICLE IV.

Le Fonds ou Capital de ladite Corporation est par ceci fixé à la somme Dix Mille Dollars, divisée en Deux Cents Actions de Cinquante Dollars en pair chacune, lesdites actions seront payées en espèces, et pas au dessous du pair, à l'époque de la souscription; ou les mêmes peuvent être émises, pas à moins du pair, en paiement de propriété reçues en acquises par ladite corporation, pour travail exécuté ou argent reçu; ou lesdites actions peuvent être vendues, pas à moins du pair, par tels montants et revenus de fois que pourra décréter le bureau des directeurs. Ladite corporation commencera les affaires dès que cinquante actions seront ainsi souscrites. Des certificats d'actions payées en plein et non imposables seront délivrés à chaque souscripteur pour le montant payé par lui. Aucun transfert d'actions ne pourra être effectué que sur les livres de la compagnie, et la corporation ou les actionnaires auront le droit d'option ou de préférence pour acheter toutes actions disponibles.

ARTICLE V.

Les pouvoirs de cette corporation seront dévolus à un Bureau de Directeurs devant être composé d'au moins trois actionnaires qui seront élus annuellement au scrutin le premier jeudi de janvier, à une réunion générale des actionnaires convoquée dans ce but, après dix jours de notice servie à chaque actionnaire ou déposée à son lieu de résidence. Deux membres du Bureau des Directeurs constitueront un quorum pour l'expédition de toutes les affaires. Les vacances produites dans le Bureau des Directeurs avant l'expiration du terme seront remplies par les autres membres. Le Bureau des Directeurs élira à sa première réunion un Président, un Vice-Président et un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas nécessairement un actionnaire et qui exercera les devoirs de sa charge satisfaisamment sous la direction du Bureau des Directeurs, et sera révocable à leur gré.

ARTICLE VI

Cette charte prendra effet immédiatement. Quand cette corporation sera dissoute par limite de durée ou autrement, nos affaires seront liquidées par des commissaires nommés par le Bureau des Directeurs dans ce but, lesquels resteront en fonctions jusqu'à liquidation complète des affaires de la compagnie.

ARTICLE VII.

Cet acte d'incorporation peut être changé, modifié ou amendé, ou cette corporation peut être dissoute, avec le consentement des deux tiers des actionnaires convoqués dans ce but, présents ou représentés par des fondés de pouvoir, à une réunion générale des actionnaires, après avis de ladite réunion pendant trente jours dans un des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE VIII

Aucun actionnaire ne sera jamais tenu responsable des obligations de cette corporation pour davantage que la balance due sur ses actions; si aucun vice de forme dans son organisation n'aura l'effet de rendre nulle cette charte, ni d'exposer les actionnaires à une responsabilité autre que la balance due ou pouvant être due sur leurs actions.

ARTICLE IX.

Les personnes ci après nommées sont par la présente déclarées et désignées pour constituer le premier Bureau des Directeurs, et ils resteront en fonctions jusqu'au premier lundi de janvier 1904, et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et qualifiés: Dr Roger de Montluzin, Kenneth V. Richard et Eugène Devereux, avec ledit Dr Roger de Montluzin comme Président, et Kenneth V. Richard comme Vice-Président. Le Secrétaire et Trésorier sera nommé par le Bureau des Directeurs, comme il est dit plus haut.

Ainsi fait et arrêté dans mon bureau de notaire, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année écrits plus haut, en présence de MM. Edward Keene et Andrew Keenan, témoins compétents qui ont signé leurs noms avec lesdites parties et lect. Mention, après avoir lu le tout.

Originalement signé:

EDWARD KEENE, R. de MONTLUZIN,
ANDREW KEENAN, K. V. RICHARD,
EUG. DAVERDIN.

ERASTE VIDRINE,
notaire public.

Moi, soussigné, décoré recorder des hypothèques, dans et pour la paroisse de la Nouvelle-Orléans, État de la Louisiane, certifie par le présent que l'acte d'incorporation et charte de la ART MATERIAL AND PHOTO SUPPLY COMPANY, Limited, a été ce jour enregistré au bureau des hypothèques de cette paroisse, livre 723, fol'o ——

En foi du quoi j'apposse mon signature, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce douzième jour d'août 1902.

Signé: EMILE LEONARD,
Député recorder des hypothèques.

Moi, soussigné, notaire public dans et pour la Paroisse de la Nouvelle-Orléans, certifie par le présent que l'acte ci-dessus est une copie fidèle et correcte de l'acte original d'incorporation de la ART MATERIAL AND PHOTO SUPPLY COMPANY, Limited, et du certificat du Député-Recorder des hypothèques pour cette paroisse, y annexé.

En foi de quoi j'ai signé mon nom et apposé mon sceau officiel, ce douzième jour d'août 1902.

ERASTE VIDRINE,
Notaire public.

14 aout—1m jeudi

JOHN BONNOT

Entrepreneur de pompes funèbres

Raoul Bonnot, Directeur.

No 628 RUE STE-ANNE.

Téléphone No 1042.

Téléphone No 408.

F. LAUDUMIEY & CO.,

LIMITED.

ENTREPRENEURS DE

Pompes Funèbres,

1108 et 1112 Nord Remparts.

Nous faisons de l'embaumement une spécialité.

Entrepreneurs de pompes funèbres pour toutes les sociétés françaises.

TELEPHONE 9034

JOSEPH RAY,

Successeur de LABAT & RAY

Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur

No. 1308 Avenue Nord Remparts,
Près Esplanade.

Voitures pour Bals, Mariages, Promenades etc. Enterrements faits à des prix modiques. Ordres reçus par le téléphone à n'importe quel moment.

1er sept 1901—1m

COLLEGE DE JEFFERSON

Paroisse de St-Jacques, Lne.
SOUS LA DIRECTION DES
Pères Maristes,

A Collège Point, sur le Mississipi, à 50 milles au dessus de la Nouvelle-Orléans. Plusieurs trains par jour. Site salubre. Conditions modérées.

Ouverture des classes, MARDI, 9 SEPTEMBRE.

S'adresser au Très Révérend M. TROUVERIE, S. M., Directeur. Convent P. O., paroisse de Jacques, Lne.

12août—14 f—mar jeu dim — 16 sept w—4f

AMUSEMENTS.

ORPHEUM—Athletic Park!

Ce Soir! Un Opéra de la Nouvelle-Orléans!!

Œuvre de J. M. Lavigne et Harry Wehrmann:

....THE....

SWIMMING GIRL!

Une nouvelle comédie musicale produite par la OLYMPIA OPERA CO.!

Entrée générale ..... 15 cents
Sièges réservés.....20, 25 et 30 cents

En vente chez Clark, 604 rue du Canal.

Dimanche prochain—"BELL BOYSEE".

17août—

WEST END, CE SOIR.

Toutes les semaines

Rosenbecker's Military Concert Band,

LIBBEY and TRAYER,

Les éminents artistes.

L'ATHLETE MODERNE VALLEE

VITAGRAPHE ET AUTRES ATTRACTIONS

Sièges Réservés en vente au Magasin de Musique de Moline, 914 Canal, et au Département de Détail de A. Ludwig et Cie, Ltd., coin des rues Camp et Commons.

17 août—

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

STEAMER NEW CAMELIA.

Commençant le 17 avril 1902.

Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Depôt Pontchartrain, à 10 heures de la rue Champs-Elysées.

Tous les jeudis (excepté les mercredis et les dimanches) à l'arrivée du train de 4 heures p. m. Au retour, quittera Madisonville tous les soirs à 8 heures A. M.

L'eau est au temps le permettant.

RECOMMANDÉS.

Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Old Landing, les dimanches et lundis à l'arrivée du train de 8 h. A. M.

Pour tous autres renseignements s'adresser au Bureau de la Louisville & Nashville, à la gare de la rue Gravier.

W. C. DEVILE & CIE, Agents.
No 629 rue Carondelet, coin Gravier.

14 avril—

SOUMISSIONS.

BUREAU DES COMMISSAIRES DU District de Lords d'Orléans, Chapitre 14, Temple Mecanique, Nouvelle Orléans, le 21 août 1902.—Les propositions cachetées seront reçues au bureau ci-dessus [illegible] jusqu'à midi lundi le 1er septembre, pour la construction d'un nouveau revêtement sur la rive droite du fleuve Mississipi, environ 10 milles au-dessous d'Algier, dans le Sixe District Municipal. La longueur de ce travail sera d'environ 6850 pieds et exigera environ 250,000 pieds B. M. de bois. Dépôt requis $100,00; Bons $2,500. Pour les blancs, plans, spécifications et autres informations pour les soumissionnaires venus au bureau. Le droit est réservé de rejeter n'importe lequel ou toutes les soumissions.

CHAS T. YENNI, Président.
T. J. DUGGAN, Secrétaire.

22août—2 f ms 1er sept lns

AVIS.

Nouvelle Orléans, le 18 août 1902.—Bureau de la Columbia Brewing Co., No 630 rue des Champs-Elysées.—A une élection tenue ce jour les directeurs ci après ont été élus:

Capt. S. PIZZATI, A. MONTELEONE,
JNO. BETTENBURER, J. P. KENNEY,
O. W. THEURER, AUG. MARCHAL,
CHAS KAERT.

A la réunion du Bureau des Directeurs les officiers suivants ont été élus: CHAS KAERT, président; C. W. THEURER, vice-président; A. MONTELEONE, secrétaire et trésorier.

W. P. BERGIN,
Ass't Secrétaire.

20 août—3 f

AVIS.

Nouvelle-Orléans, Lne, le 14 août 1902.—Nous désirons faire savoir à nos amis et au public en général, que la "GERMANIA INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS" a été organisée et est prête à émettre des polices aux taux courant les plus réduits, à leur bureau No 307 RUE DU CAMP.

Le présent Bureau de Directeurs consiste de MM. Jacob Hassinger, J. R. Mérith, John J. Weckerling, A. Visani, G. Ad. Hoffer, Adam Gamble, George H. Leidenheimer, Joseph Reather, Louis Grunewald, H. J. Rolling Jr, Chas F. Beck, Paul Denegre, John B. Maguez, Frank Zengel et Otto T. Maier, avec M. Jacob Hassinger, président, M. J. R. Mérith, vice président, et M. Otto T. Maier, secrétaire.

OTTO T. MAIER,
Secrétaire.

16 août—1 sem

PETITES ANNONCES.

UNE bonne ouvrière devant aider au travail ménage. Références requises. No 1101 rue Dauphine. 17 août—1 sem

EGARÉ ou perdu—Un billet hypothécaire de $500.00, daté Nouvelle-Orléans 14 mars 1898, payable quatre ans après, et signé par Mary Mouleuan, Marie Mouleuan, D. E. Mouleuan, John Mouleuan, Louise Mouleuan. Le public est prévenu de ne pas le négocier.

15août—15 22 29—sept 5 12

LE CRESCENT

TURF EXCHANGE.

Coin Douane et Royale.

Mises pour toutes les courses étrangères Stein—

découvert qui se trouve devant les maisons de campagne aux Etats Unis.

De temps en temps, frappant ses mains l'une contre l'autre, elle tuait un moustique trop hardi ou le manquait, suivant l'occasion.

Deux points lumineux qui indiquaient deux cigares, lesquels décelaient deux promeneurs, passèrent lentement à portée de l'oreille; les deux cigares échangeaient leurs réflexions en bon américain moderne.

—C'est la maison de ce fameux roublard de Bruce, dit l'un. Il a toutes les chances cet animal-là!

—Et même celle d'être honnête! ajouta l'autre. Mais cela ne pourra pas toujours durer....

—Il a deux jolis porte-bonheur chez lui, tout de même....

—Ses nièces? Oui, elles ne sont pas mal, mais on les lui soufflera un jour ou l'autre. Il leur donnera bien quelque chose en les mariant!

Le premier cigare fit ce geste expressif qui signifie: Erreur profonde!

—Pas de danger, dit-il, Bruce les gardera cinq ans. Dans cinq ans, il sera trop riche pour se soucier de quoi que ce soit, ajouta t-il ensuite.

—Ou mort, ajouta le second cigare. Pourquoi cinq ans.

—Parce qu'il ne donne ni un rouge liard, ni sa bénédiction aux jolies demoiselles avant ce temps. C'est son idée....

—Et c'est son droit, conclut l'autre; mais dans cinq ans, l'aînée aura perdu pas mal de sa valeur marchande. Cinq ans de la vie de New York, cela vous use une jolie fille! Vois plutôt Blanche Mistor, ce qu'elle est devenue en trois ans! et c'était une apparition de légende.

—Enfin, conclut le premier cigare, qui secoua sa cendre en s'éloignant, elles auront toujours en cinq ans de bons dîners, de bals, de bouquets, de flirts, de.....

Le reste se perdit sous les arbres de l'avenue, entre les becs de gaz

Zite resta pétrifiée.

On savait donc les termes de ce marché? Alors, pas un de ceux qui flirtaient avec elle n'avait l'intention de l'épouser?

Tout cela, c'était pour s'amuser; s'amuser d'elle, ou avec elle?

Il avait raison, ce cigare impersonnel: dans cinq ans, la beauté de Zite serait déconsidérée, comme les mérites d'un cheval de courses qui a beaucoup couru. C'est tout juste si on ne lui regarderait pas dans la bouche! pensait elle amèrement.

Et voilà que, ce matin même, elle avait dû aller chez le dentiste, de sorte que la métaphore devenait une réalité!

Oncle Bruce, vous faisiez payer vos bienfaits! Vous achetiez la jeunesse et la beauté de vos nièces, pour les laisser se faner, trop connues, après trop de garden-parties et de cotillons!....

Vous aviez mis tous les atouts dans votre jeu, oncle Bruce.... Et si votre nièce s'imaginait de brouiller les cartes?

Etait-il donc impossible, avec des toilettes qui faisaient sensation, une beauté en train de devenir célèbre, un luxe qui permettait toutes les fantaisies,—était-il impossible de trouver un flirt qui se laisserait prendre pour de bon, et qui épouserait par amour, sans argent, pour la beauté et l'esprit? C'est cela qu'il faudrait voir!

Zite se leva et rentra dans la grande salle fraîche, où sa sœur jouait du piano pour le plaisir de sa tante Laure.

—Tu étais dehors? demanda Annie, toute seule?

—Avec mes pensées, ma sœur, et les moustiques. Mais il y en a décidément beaucoup, et je rentre.

Elle se plongea dans une profonde bergère, et sans écouter les harmonies qu'Annie égrenait dans l'air, Zite pensa longuement..

Elle s'aperçut qu'elle n'avait jamais réfléchi, qu'elle avait de tout temps pris la vie avec insouciance, sans s'y résigner toutefois lorsque les choses devenaient désagréables; et voilà que la nécessité se montrait de prévoir l'avenir, d'arranger le présent en vue d'un but plus ou moins éloigné?

Réfléchir, peser, prévoir, cela s'apprend comme toute chose en ce monde, Zite ne l'avait jamais appris.

—C'est ennuyeux, pensa-t elle, et difficile. C'est donc pour cela qu'Annie a l'air sérieux, elle qui est toujours préparée à tout événement? A mon tour! J'en suis aussi capable qu'elle, je pense!

Et à dater de ce jour, Zite fit ce qu'elle n'avait jamais tenté: elle s'organisa un plan de vie.

XIII

FLIRTS

Une jeune fille française habitant la province, ou même la plupart des quartiers de Paris, se ferait, difficilement l'idée de ce que représente le flirt américain. C'est un peu comme le grand serpent de mer: nombre de gens prétendent l'avoir vu, et au fond personne ne le connaît.

Flirter n'est pas un préliminaire de l'amour tel que nous l'entendions autrefois: songer avec une sorte de gourmandise morale, intellectuelle ou même matérielle, à un homme que l'on trouve charmant, dont le regard vous trouble, et pour tout dire en un mot, que l'on souhaiterait épouser; car, au fond de presque toute jeune Française, il y a une épouse et une mère de famille.

Flirter, c'est faire la coquette avec un nombre non défini de jeunes gens qui n'ont pas envie de se marier, qu'on ne voudrait pas épouser, très probablement, dans la moitié des cas; c'est jeter sa ligne avec un hameçon bien aigu au bout, ramener le poisson qui se débat et s'échappe, ou ne rien ramener du tout. C'est regarder tendrement le préféré de l'heure, au nez et à la moustache de tous les autres, qui le prennent philosophiquement, sachant que ce sera demain leur tour d'être privilégiés.

Cette coquetterie en public est le trait distinctif qui sépare nos mœurs de celles d'outre-mer. Non qu'en Allemagne ou ailleurs, les tendres fiancées n'abandonnent volontiers leur tête sur l'épaule du bien-aimé: non que partout, sous le ciel bleu, les baisers ne soient pris et rendus dans les blés, dans les vignes, sous les lourds paniers de raisin ou les pesantes gerbes, au milieu des rires qui les innocentent; mais l'art savant qu'apprend sans leçons une jeune fille, de réunir plusieurs hommes tenus par un même fil de soie, comme un attelage bien en main, sans se laisser s'émouvoir soi même, parce que c'est excitant, amusant comme de monter un cheval difficile ou de courir sur un yacht à toute vapeur, dont la soupape surchargée pourrait sauter.... c'est un amusement de la vie sociale auquel nos jeunes Européennes ne sont pas encore assez exercées; il leur faudra pour arriver à cette perfection une ou plusieurs générations.

Dans les somptueux hôtels de Madison Square ou de la Cinquième Avenue, après l'exécution d'un programme de soirée rainieux et recherché, si parmi les artistes ne se trouve pas une Sarah Bernhardt, ou quelque autre célébrité universelle, vers minu